



Le forage d'eau dans les Pays de la Loire

Les contrôles techniques

P. Chrétien
9 décembre 2014



Rôle du BRGM dans les contrôles menés par les services de l'Etat

- > Le BRGM peut être sollicité pour apporter un appui technique aux services de l'état en charge des contrôles des forages (DDT(M))

- > Il étudie la coupe technique de fin de travaux
 - Vérification de la cimentation (hauteur et épaisseur)
 - Position des crépines
 - Log géologique : confrontation aux données issues de la carte géologique, de la BSS, de la BDLISA...

- > Il vérifie la conformité de la tête d'ouvrage et de la dalle de propreté

Contrôle forages

- > Le BRGM fait la synthèse des observations et remet son avis à la DDT(M) / DDPP
- > Les services de l'état adressent un courrier au propriétaire de l'ouvrage
- > Les observations de terrain et conclusions du BRGM alimentent une base de données régionale

Exemple

- > L'ouvrage 035XXXXX inspecté le 3 novembre 2014 ne peut pas être considéré comme achevé.
- > La dalle de propreté doit être améliorée : 3m² minimum, de forme convexe, et dépassant le terrain naturel de 30 cm. Un dispositif d'évacuation des eaux de ruissellement (orifice dans la buse + rigole d'évacuation) doit être mis en place.
- > Il serait par ailleurs intéressant d'obtenir la coupe technique de fin de travaux (nos démarches auprès du foreur à ce sujet n'ont pas aboutie).
- > A chaque coupure de la pompe, la colonne de pompage percute le tubage en tête d'ouvrage : risque d'usure/cassure.

